



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,  
*en charge de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de la vie associative*

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE  
CIRCONSCRIPTION N° 1  
Taiarapu - Australes

Papeete, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
Mesdames et Messieurs les enseignants des écoles  
publiques et privées de Taiarapu et Australes

### Note de service n° 7

## **Semaine du patrimoine, socle commun et évaluations de fin d'année**

*A exploiter en conseil des maîtres et à faire émerger par tous les enseignants de l'école*

A l'entame de cette cinquième période, il me semble utile de rappeler nos actions prioritaires.

#### **1) La semaine du Patrimoine : du 25 au 28 mars 2013**

Comme l'année dernière, à Taiarapu comme aux Australes, cette semaine sera consacrée aux animations et expositions prévues, en continuum école-collège et avec l'ensemble des partenaires. **Compte tenu de l'échéance proche, il convient donc, tant au niveau du groupe de pilotage que dans toutes les classes, de se mobiliser fortement.** Pour autant, l'emploi du temps des élèves sera respecté car les chantiers de médiation en cours doivent être poursuivis.

Néanmoins, j'insiste sur le caractère prioritaire de ces quatre jours dont les élèves doivent tirer le meilleur bénéfice. En conséquence, les autres projets (sorties, natation, pirogue...) prévus lors de cette semaine devront être réorganisés afin que le maximum d'élèves puissent intégrer les activités patrimoniales.

Autant que faire se peut, la participation des parents sera facilitée : invitation, diffusion du programme, sollicitation en tant qu'accompagnateurs, organisation éventuelle du transport en relation avec la commune ou l'APE.

#### **2) Le socle commun de connaissances et de compétences**

Intégré par la charte de l'Éducation, il doit donc faire l'objet d'une attention toute particulière, dans toutes les classes des cycles 2 et 3. Les deux paliers de son évaluation à l'école élémentaire sont bien définis dans les programmes de 2012 de Polynésie française (pages 29 pour le palier fin CE1 et 46-47 pour la fin CM2).

Dans ces classes, il s'agira donc de veiller à l'acquisition effective de ces compétences de base par les élèves concernés.

Important : Les compétences du socle commun ne constituent pas l'intégralité du programme d'enseignement, mais seulement le minimum à faire acquérir aux élèves. Si l'ambition d'enseignement ne doit pas être confinée à ces seules compétences, ces dernières doivent néanmoins être acquises par l'ensemble des élèves.

#### **3) Les évaluations de fin d'année au CE1 et au CM2**

Lors du dernier conseil des inspecteurs (28 février 2013) le directeur de l'enseignement primaire a annoncé la reconduction, en Polynésie française, des évaluations de fin d'année au CE1 et au CM2. Leurs dates seront précisées ultérieurement.

J'ai constaté que certaines de ces classes ont été perturbées (ou le sont toujours) par des absences du titulaire qu'il ne m'est pas toujours possible de remplacer efficacement, partout.

Eu égard aux points 2 et 3 de cette présente note, je souhaite donc que dans toutes les écoles, **le suivi des directeurs et de l'équipe de circonscription soit renforcé dans les classes de CE1 et CM2.**

Il s'agit notamment de refaire un point sur les compétences mal réussies par les élèves l'an dernier, en français comme en mathématiques, d'en constater l'évolution et, en tant que de besoin, de procéder aux réajustements nécessaires. En parallèle, toutes les activités d'automatisation doivent être poursuivies et renforcées (orthographe, calcul mental) ainsi que leur mise en œuvre au service du sens (compréhension et production de texte, résolution de problèmes).

En équipe d'école, les dispositions suivantes seront entreprises :

- intégration systématique des compétences du socle aux projets de classe en cours et dans la mise en œuvre quotidienne ;
- utilisation de fichiers autocorrectifs et de logiciels pertinents pour aider au renforcement des acquis ;
- proposition d'activités de renforcement pour les élèves ayant des acquisitions encore fragiles : remédiation, soutien intensif ;
- sollicitation de l'aide des enseignants spécialisés, en dehors de leurs prises en charge prioritaires.

**La finalité à atteindre est toujours la réussite scolaire de tous les élèves.**

Les membres de l'équipe de circonscription se tiennent à la disposition de tous pour toute information et aide complémentaires.

L'Inspecteur de l'Education Nationale



Jean-Louis Laflaquière